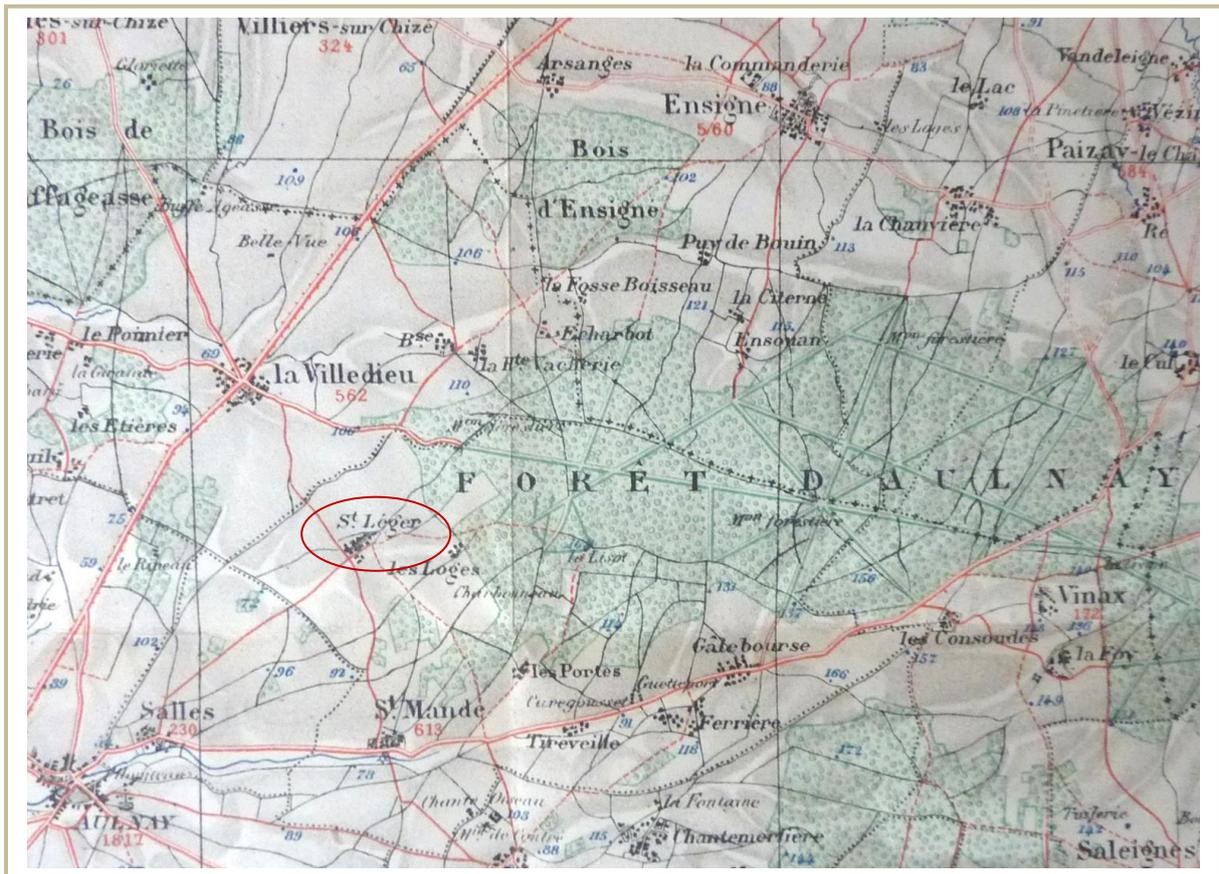


Denis CHAPACOU [ici](#)

Saint-Léger [ici](#)

Commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire



Village de Saint-Léger

HABITAT - CHAPELLE - VILLAGE - PAROISSE

Il semble que l'habitat sous forme de villages soit lié à la fixation d'un lieu de culte.

Les églises sous le patronage de la vierge ou d'un apôtre ont pu être créées à partir du IV^e siècle.

Aux époques mérovingienne et carolingienne, se multiplient les sanctuaires chrétiens.

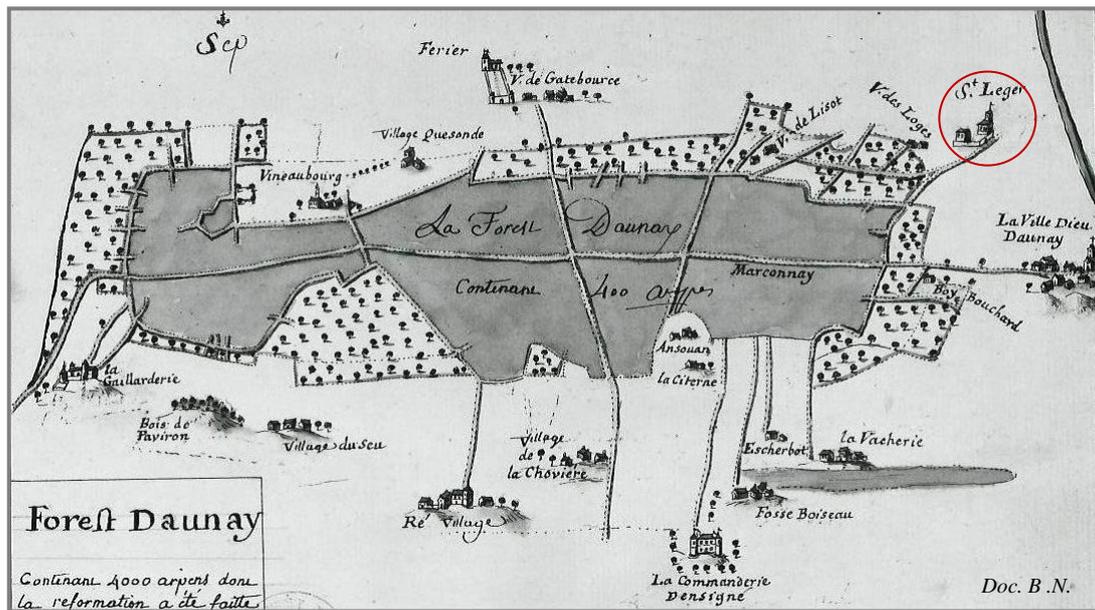
Vers les IX^e et X^e siècles, les édifices religieux sont souvent placés sous le patronage de martyrs locaux.

Au Haut Moyen Âge, ainsi que pendant les grands défrichements, bien des groupements de population rurale bénéficient d'une chapelle.

C'est à partir de la fin du IX^e siècle que les villages commencent à se créer en Poitou.

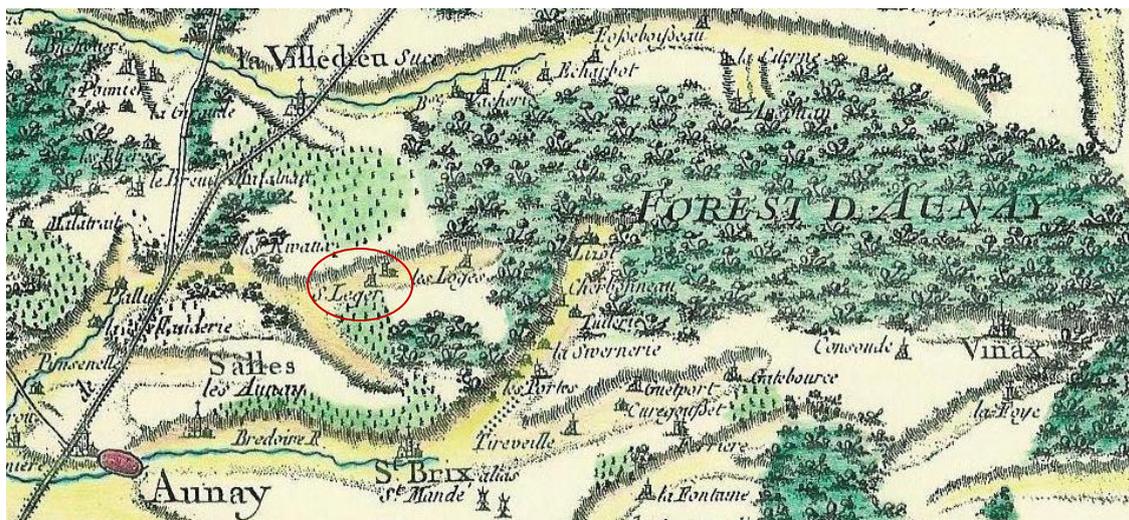
Toutes les églises ou chapelles, n'ont pas le statut de paroisse.

Saint-Léger au XVII^e siècle



Sur cette carte orientée au midi, le village de St. Léger est bien représenté au sud-ouest de la forêt

Saint-Léger au XVIII^e siècle



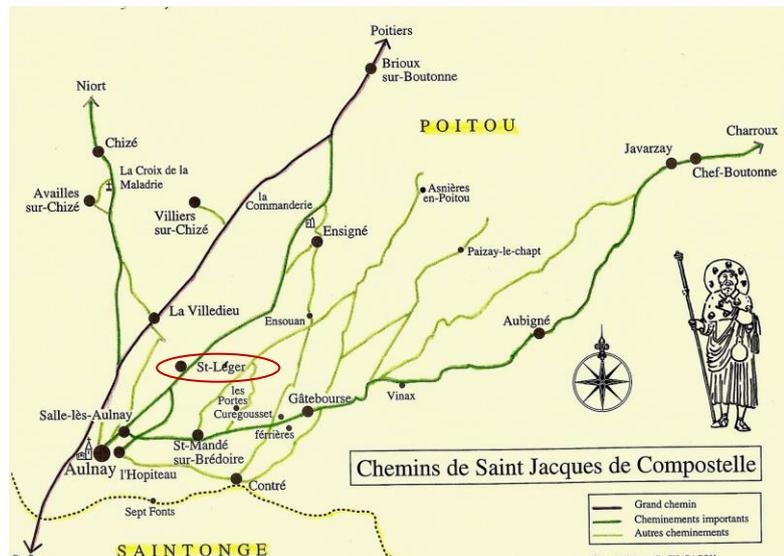
Entre bois et vignes, le village de Saint-Léger au XVIII^e siècle - Carte de Cassini - 1771

COMMUNE DE SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE - PLAN CADASTRAL DE 1835



Saint-Léger
Plan cadastral
1835

Carte réalisée par
Denis Chapacou
pour le bulletin
n°14 - 1997 de
l'ASSOCIATION POUR
L'ARCHÉOLOGIE ET
L'HISTOIRE D'AULNAY
ET DE SA RÉGION.
St. Léger figure sur
le cheminement de
la commanderie
d'Ensigné à Aulnay.



COMMUNE DE SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE

Village de Saint-Léger

Situation, géographique et administrative :

Ancien Régime : Province : *Poitou* - Généralité : *Poitiers* - Élection : *Niort*
Paroisse : *Saint Brice alias Saint Mandé*.

Époque contemporaine : Département : *Charente-Inférieure* (*Charente-Maritime* à partir de 1943) – Arrondissement : *Saint-Jean d'Angély* – Canton : *Aulnay* – Commune : *Saint-Mandé* (*Saint-Mandé-sur-Brédoire* à partir de 1937).

En Poitou, à proximité immédiate de la forêt d'Aulnay et proche du grand chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, le village de **Saint-Léger**, dont la chapelle se trouve mentionnée dans un manuscrit du XIIIe siècle, est situé sur le trajet direct de la commanderie d'Ensigné à Aulnay. C'est l'un des cheminements importants emprunté par les pèlerins.

De cette époque, subsistent un réseau de souterrains parcourant tout le village, plusieurs sarcophages découverts au centre de ce dernier, ainsi que le bénitier de la chapelle et des fusaioles trouvées en différent endroits, notamment à proximité des lieux où se situaient l'hôpital et la chapelle.

Un acte de partage publié le huit Germinal de l'an huit (29 mars 1800), fait mention parmi d'autres lots de terre et jardins situés « *Sous les Horts* » (jardins au sud du village), d'« *un petit chenebaud situé à la Chapelle renfermé de murs de trois côtés tenant du levant au dit Papillaud du couchant à Jeanne Fouché et du midi au Grand Puits* ». (L'emplacement de ce puits encore bien visible au début du XXe siècle reste connu)

Dans ce même acte, figurent « *treize sillons de terre situés sur les ouches aboutant sur la devise (limite, borne) de l'hôpital* ».

Au nord ouest du village, « *l'hôpital* » se trouvait situé entre le chemin de La Villedieu et l'extrémité du « *Chemin de l'hôpital* » ainsi décrit dans la liste des chemins ruraux publiée en 1857 : « *A Saint-Léger, débute chemin des Vacheries et se termine dans les terres* ». Sous la dénomination de Rue de l'Hospital, cet ancien « *chemin* » relie maintenant le « *chemin des Vacheries* », devenu à cet endroit rue de l'Ouche au Prêtre, à la Route de La Villedieu.

Cet ensemble de vestiges et de documents montre bien l'origine médiévale du village de Saint-Léger, ainsi que son rapport avec un cheminement important vers Saint-Jacques de Compostelle.

Blason :



D'azur à une coquille d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un sanglier d'or côté dextre et d'un gland avec feuille de chêne du même, côté senestre.

La coquille marque le cheminement des pèlerins vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le sanglier représente l'emblème de tous les Saint-Léger, de France, de Belgique et de Suisse.

Le gland et la feuille de chêne rappellent le massif forestier tout proche. (La famille seigneuriale du village, portait d'azur à trois glands d'or).

Conçu par Denis Chapacou, conformément à la situation géographique et historique du village Sculpté par Joseph Trojer sur la stèle mise en place pour marquer les lieux où se situait la chapelle de Saint Léger.

Reproduction iconographique réalisée par Serge Dreuilh.

Saint Léger :



Né en 616 dans une famille aristocratique, à la cour du roi de Neustrie Clotaire II, Léger (*Léodegarius*), orphelin de père à 10 ans est recueilli par son oncle Didon, évêque de Poitiers.

Nommé diacre, puis archidiacre en 636, il devient abbé de Saint-Maixent en 653. Appelé à siéger au Conseil de Régence de la reine Bathilde en 659. Il est nommé évêque d'Autun en 663.

Il subit le martyre en 676. Les yeux crevés, il est déposé au couvent de Fécamp, où il va demeurer pendant deux ans. Décapité en forêt d'Iveline le 2 octobre 678; le petit oratoire proche dans lequel il est inhumé, devient le lieu de miracles où des aveugles recouvrent la vue. Son culte est autorisé par un synode en 681.

La translation de ses restes à Saint-Maixent dans l'imposante crypte romane de l'église saint Léger a lieu en 684. Actuellement, le sarcophage (vide) de saint Léger est placé à côté de celui de saint Maixent, dans la crypte de l'abbatiale, proche des vestiges de l'église saint Léger.

En France, 64 communes ou villages portent le nom de Saint-Léger ; en Belgique 6 ; en Suisse 1. D'autre part, 6 localités en ont le patronyme et plusieurs centaines d'établissements religieux sont placés sous son vocable.

Saint Léger est fêté le deux octobre.



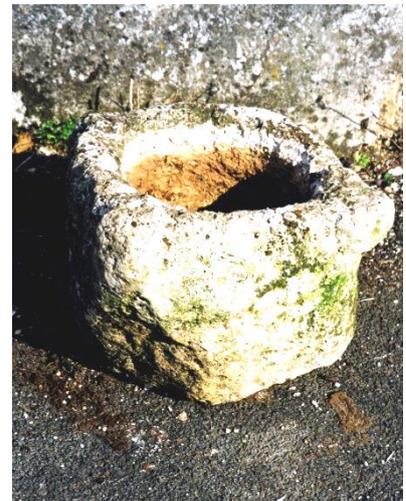
Deux des sarcophages découverts à St. Léger.



Fusairoles d'époque médiévale. Calcaire et céramique.

Bénitier de la chapelle de St. Léger.

*Dimensions en cm :
Côté : 35 ; hauteur : 30 ;
profondeur de la cuve : 15.
Il correspond à la description
des « bénitiers pédiculés » des
XIVe et XVe siècles.
À partir du XIIe siècle, des
« benoistiers »,
sorte de petites cuves de
pierre en forme de demi
sphères, se trouvent posées à
l'intérieur des édifices
religieux.*



Stèle implantée en 2006 (terminée avec la croix en 2007), pour marquer les lieux où se situait la chapelle de Saint-Léger.

Texte :

SUR CE CHEMINEMENT VERS
SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE
EN CES LIEUX SE SITUAIT
LA CHAPELLE DE ST. LEGER

La seigneurie de Saint-Léger



Blason : d'azur à trois glands d'or, posés deux et un.

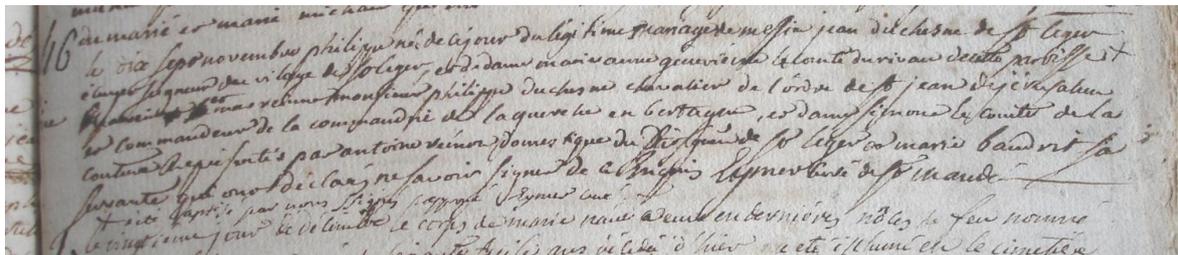
C'est à partir de la fin du XVI^e siècle que la famille noble Du Chesne de St. Léger, fait construire le logis seigneurial, où vont succéder :

- René Du chesne, écuyer, seigneur de St. Léger.
- Izaïe Du Chesne, écuyer, seigneur de Goize et de St. Léger.
- Samuel Du Chesne, écuyer, seigneur de St. Léger.
- Izaïe, René Du Chesne. Agé de 13 ans lors de la mort de son père, il a par préciput et hors part, la seigneurie de St. Léger. Rendit plusieurs aveux au roi pour son fief de Goize et se trouve confirmé dans sa noblesse par Quentin de Richebourg, le 16 février 1715.
- Jean, Izaïe Du Chesne, chevalier, seigneur de St. Léger et autres lieux. Né en 1702. Reçu page du roi en 1719.
- Jean, Charles Du Chesne, chevalier, seigneur de St. Léger et autres lieux. Né le 29 aout 1729 « au château de St. Léger, paroisse de St. Brix alias St. Mandé », il sert quelques années en qualité d'officier dans le régiment de la Reine Cavalerie. Il assiste en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789 et émigre en 1791. Revenu ultérieurement en France, il décède à Poitiers.
- Philippe Du Chesne. Né le 17 novembre 1778, il est reçu chevalier de minorité de l'Ordre de Malte le 11 juin 1786. Vu son jeune âge, il reste en France pendant la Révolution.
- Théotime Philippe-Hilaire Du Chesne de St. Léger, fils du précédent, sera un auteur d'ouvrages philosophiques estimés.



Extrait des registres paroissiaux de Saint-Mandé

Aujourd'hui quatrième septembre, mille sept cent vingt neuf a été baptisé par moy curé de St. Mandé sousigné jean Charle fils légitime de Mre Jean du chene Ecuier Seigneur de St. Léger et de Malaguet et de Dame Marie Claire de briliac de St. Léger ont Etez paren et marenne Charle de briliac Ecuier Seigneur de Grant Jean et Fegnou et Dame Magdelaine du chene de ponbrian et le dit Jean charle est né du vingt neuf aout dernier.
 Jean Duchesne Saint Léger
 Gier Ce.De. Brilliac duc Lainé de ponbrian.t
 Marie bénigne Autton De Brilliac Dupain curé



Le dix sept novembre, philippe né ce jour du légitime mariage de messire jean du chesne de St. Leger écuyer Seigneur du village de St. Leger, et de dame marie anne genevieve le comte du rivau de cette paroisse X Parrein et masrenne Monsieur philippe Du chesne chevalier de l'ordre de St. Jean de jérusalem et commandeur de la commanderie de la guerche en bretagne, et Dame Simone Le Comte de la couture Représentés par antoine rémon domestique du dit Seigneur de St. Leger et marie baudrit sa servante qui ont déclarés ne savoir signer de ce enquis
 Eymer Curé de St. Mandé

X a été baptisé par nous soussignés approuvé Eymer curé

Extrait des registres paroissiaux de St. Mandé pour l'année 1778

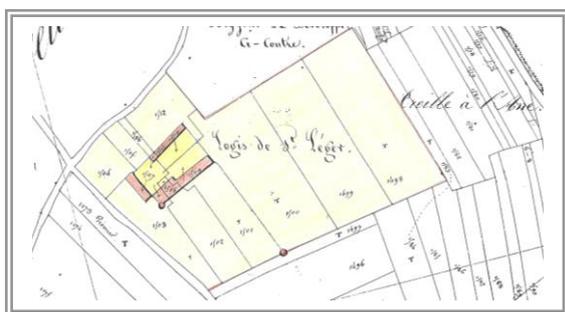
Goize

Entre St. Mandé et St. Léger, ce site fossoyé avec habitat, sera occupé au moins jusqu'à la fin de l'époque médiévale et vraisemblablement jusqu'à la construction du logis de St. Léger. Situé à environ 800 mètres au sud de ce dernier, il s'y trouvait relié par une belle allée bordée d'arbres.



Le Logis

Cadastre de 1835



Situé au sud ouest du village, le logis seigneurial est implanté sur un terrain d'environ 25 journaux d'un seul tenant entouré de murs. Cours, jardins, fruitiers, ainsi qu'une « *pièce de terre labourable contenant 7 journaux 56 carreaux* », dans laquelle il y a « *six pied de noyers* », qui s'y trouve incluse. Les dépendances consistent en « *un colombier voutté par dessous qui forme un grenier, un*

fourniou un petit grenier par dessus dans le dit fournou il y a deux pones massonnée... », une écurie, un toit à cochon, un toit à volailles, une grange, deux étables, deux toits à brebis, deux « *ballets* » ainsi que plusieurs petites « *tourasse* » incluses où attenantes à différents bâtiments, et située à la limite d'un jardin au niveau de l'espace clos, « *une tourasse au bout avec son ombrage garni de 5 pieds de Buie et dans ledit morceaux de jardin il y a aussi 25 pied dabres fruitiers* ».

Le corps de logis principal, est ainsi décrit en 1793, lors de la mise en lots au titre des biens nationaux :

« L'entrée de la Chambre porte à deux pente un escalier en pierre qui conduit a deux chambre une a droite et Lautre a gauche une chambre basse donnant une ouverture sur la cour une chambre haulte nayant qu'une croisée donnant sur la cour faux grenier au dessus une cuisine à cotté de l'escalier également que la chambre haulte avec une croisée donnant aussi sur la cour une autre croisée entre les deux chambres qui donne jour à l'escalier faux grenier au dessus de lapartement de la cave, une petite chambre a cotté ayant une croisée grillée en fert donnant du cotté du jardin, une petite tourasse qui est de pierre et grenier au dessus, une autre petite chambre du levant ouverture donnant sur le jardin ayant deux grilles en fert, une autre chambre basse ayant une ouverture en porte vitre du coté du jardin grenier au dessus un chais ayant besoin de réparation un petit toüet sans Etre planché une petite tourasse touchean au toüet joignant a un ballet... ».

S'ajoute à cet ensemble : « *La chambre de la métérie planché une autre seconde chambre la grange un toüet à Berbis un petit chai le four, un toüet à cochon un toüet à volailles...* ».

Ce logis, a la particularité de porter dans différents écussons, les dates précises de plusieurs étapes de son évolution.

Sa construction, vraisemblablement commencée à la fin du XVI^e siècle, s'est poursuivie jusqu'au début du XVIII^e.



2008. Le Logis de St. Léger restauré. Vue prise du nord ouest.



Entrée nord, côté cour



Porte au midi côté jardin



Blason entrée nord
Côté cour



Entrée nord de la
partie métairie

La partie « métairie » construite au XVIIIe siècle, n'existe plus. L'écusson qui ornait la clefs de voûte de la porte d'entrée, portait des renseignements relatifs à la date de construction ainsi qu'au propriétaire de l'époque ; soit :

E.	DU CHESNE	
. D CH	L'AN	
. L AN.	1708	
. 1708 .	A LA ST. IZAÏE	
. A LA ST. I.		

En cette année 1708, c'est Isaïe René Du Chesne de St Léger, qui est le seigneur du lieu.

Devenu Bien National suite à l'émigration de Jean Du Chesne lors de la Révolution, l'ensemble des biens de la seigneurie comprenant le logis et ses dépendances, sera divisé en 17 lots, réduits à 14 lots (les quatre derniers lots réunis en un seul), lors de la vente.

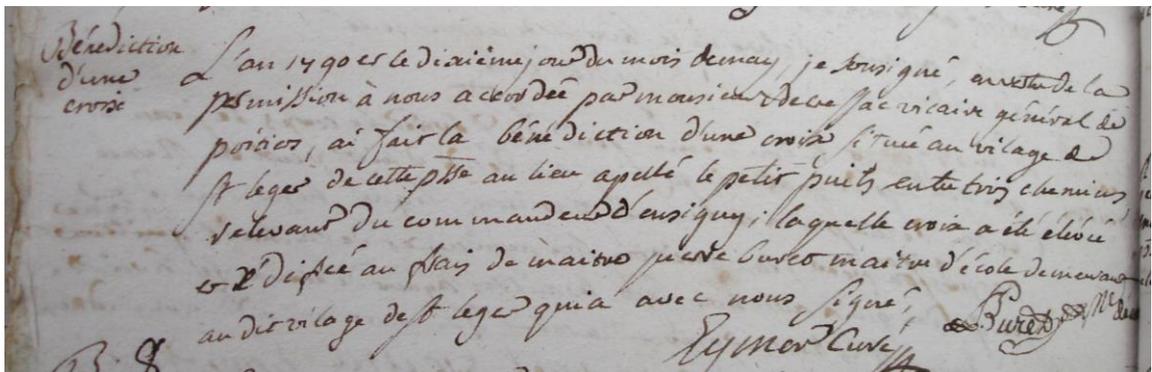
Magnifiquement restauré par ses propriétaires actuels, le logis du XVIIe siècle, a retrouvé tout son lustre d'antan.

L'école à Saint-Léger

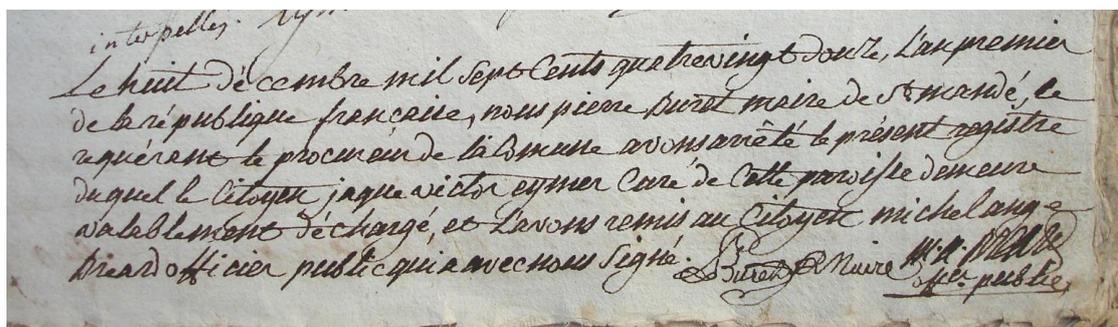
À la fin du XVIIIe siècle, Pierre Buret est maître d'école à St. Léger. Ainsi, un demi siècle avant la loi Guizot faisant obligation pour les communes, « d'acheter ou louer un local afin d'y établir une école » et un siècle avant la loi Jules Ferry : « l'école publique, laïque gratuite et obligatoire » ; un « maître d'école » enseigne à St. Léger, village de 160 habitants, situé dans la paroisse de St. Mandé.

Une biographie succincte de Pierre Buret, nous fait traverser une période majeure de l'Histoire de France : du royaume à la république ; de la province au département ; de la seigneurie et la paroisse à la communauté, puis la commune. Également, le calendrier républicain. Et une modification du nom de la commune dû à la suppression des « Saint ». Puis le retour au nom et au calendrier traditionnels.

- 1755 - Naissance de Pierre Buret, fils de Pierre Buret et de Jeanne Geoffroy.
- 1778 - Mariage de Pierre Buret, fils de Pierre Buret et Jeanne Geoffroy, avec Elizabeth Arnaud, fille de feu Sieur Pierre Arnaud et Clémence Mérandière.
- 1779 - Naissance de Jeanne : « l'an 1779 et le quatrième jour de mars a été baptisée par moi soussigné Jeanne née de ce jour du légitime mariage de pierre buret maître D'école et d'Elizabeth Arnaud du vilage de St. Léger..... ». Eymier curé de St. Mandé.
- 1782 - Décès d'Elisabeth Arnaud épouse de Pierre Buret : « l'an 1782 et le troisième jour d'octobre Elizabeth arnaud âgée de vingt neuf ans décédée d'hier épouse de pierre buret maître d'école demeurant au village de St. Léger... ».
- 1784 - Mariage de Pierre Buret veuf d'Elizabeth Arnaud, avec Louise Le Court, de la paroisse de Fontenille : « Le vingt deuxième jour de juin mil sept cent quatre vingt quatre après la publication des bans du futur mariage d'entre pierre Buret maître d'école, veuf d' Elizabeth Arnaud fils majeur et légitime de pierre Buret Laboureur et de Jeanne Geoffroy de la paroisse de St. Mandé d'une part et de Louise Le Court fille mineure et légitime de pierre LeCourt aussy Laboureur et de maria Joulin de cette paroisse..... » .
Minot Curé de fontenille .
- 1787 - Naissance de Pierre Buret, fils de Pierre Buret et Louise Le Court : « L'an 1787 et le quinzième jour du mois de janvier pierre né de ce jour du légitime mariage de pierre buret maître d'école et de louise le cour de cette paroisse a été baptisé par moi soussigné..... ». Eymier curé de St. Mandé.
Il sera nommé instituteur primaire pour la commune de St. Mandé en 1829.
- 1790 - Pierre Buret fait édifier une croix.



- 1792 - Pierre Buret est maire de St. Mandé . À ce titre, il décharge le curé Jacques Victor Eymier du registre de l'Etat Civil pour le remettre à Michel Ange Bréard, « officier public ». (En cette année 1792, le curé Jacques Victor Eymier avait continué de tenir ce registre jusqu'à et y compris l'acte n° 58 en date du 6 décembre).



Le texte de cette décharge, a été écrit par Michel Ange Bréard.

1793 - Publication de mariage.

L'an deux de la république française le Dimanche vingt sept avril mil sept cent quatre vingt treize moi Pierre Buret Maire pour l'officier public absent, de meurs à Saint léger communauté de Saint mandé; ai ce jour à l'heure de midi, publié à haute voix devant l'assemblée générale et principale de la commune de Saint mandé, que Louis Bonneau Soldat volontaire de la levée des trois cent mille hommes ^{domestique en cette commune âgé de ~~vingt~~ vingt cinq ans} et de Jeanne Bonneau la Bourgeoise, et de résante Marie Cortot, domiciliée en la municipalité de la ville de Paris, et Jeanne Fouchard âgée de vingt huit ans fille de Pierre Fouchard laboureur, et de Marie Belin ~~et de~~ qui elle demeure ~~en cette municipalité~~ au village de Ferrière, en cette municipalité: entendront faire rédiger par devant l'officier public lors qu'il pourra avoir un congé de semestre, pour ~~faire~~ ^{faire} l'acte de mariage, conformément aux dispositions de la loi du 20 Septembre 1792. Et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait, à la principale porte de cette communauté de Saint mandé; fait à Saint mandé les jours mois et ans ci dessus

P. Buret Maire, pour l'officier public, vu et domestique en cette commune âgé de vingt cinq ans, et leurs lettres sont lues

Acte rédigé par Pierre Buret

AN IV - Acte rédigé par Pierre Buret, « L'an quatre de la république française le vingt neuf germinal (18 avril 1796), en tant qu' « adjoint municipal pour l'agent municipal absent ; officier de l'état civil des citoyens ». L'on y retrouve la dénomination de « mandé les bois » (St. Mandé).

Bureau
parre.

L'an quatre de la république française le vingt neuf germinal huit heures du matin par devant moi Pierre Buret adjoint municipal pour l'agent municipal absent; officier de l'état civil des citoyens est comparu en la salle publique, de cette maison commune de mandé les bois (St mandé) le citoyen André Breaud cultivateur domicilié au lieu de tire rielle, en cette commune âgé de trente un ans, et de Jean Breaud aussi cultivateur âgé de ~~vingt~~ ^{vingt un} ans; les quels dit André Breaud et Jean Breaud m'ont déclaré que ~~leur~~ ^{leur} père Breaud âgé de dix neuf ans ~~est décédé~~ ^{est décédé} et de ~~ceux~~ ^{ceux} ~~qui~~ ^{qui} ~~est~~ ^{est} ~~décédé~~ ^{décédé} de cette nuit environ minuit en la maison de ~~dit~~ ^{dit} Jean Breaud son dit père Breaud au lieu de ferrière en cette commune; d'après cette déclaration je me suis transporté sur le champ audit lieu de ~~tire rielle~~ ^{de ferrière} je me suis assuré du décès dudit Pierre Breaud et j'en ai rédigé le présent acte que j'ai signé, avec le dit André Breaud son frère du décès et le dit Jean Breaud frère; fait en la maison commune de mandé les bois, St Mandé, les jours mois et ans dit *P. Buret* *Adjoint*

1808 - Construction par Pierre Buret, d'un immeuble comprenant deux logements. Chacun avec cave, rez-de-chaussée, étage et grenier.



Ci-contre, façade est, rue des Chaumes.

Ci-dessous, linteau de la porte d'entrée dans la cour.



BATIE L AN 1808 PAR P. BURET INSTITUTEUR

1814 - « *Le vingt deuxième jour de mars* », Pierre Buret « *aubergiste...demeurant audit St. Léger* » (il s'agit bien du même Pierre Buret instituteur), signe en compagnie de « *pierre Bouquard, marchand Blatier...demeurant au Lizot* », l'acte de naissance de son petit-fils Louis Roumenteau.

1816 - « *pierre Buret instituteur et propriétaire âgé, grand père de l'enfant, demeurant au dit lieu de St. Léger* », signe l'acte de naissance de Jacques Roumenteau (frère du précédent).

1829 - « *DÉCÈS de Pierre Buret - Époux de Louise Le Court* ».
« *L'an mil huit cent vingt neuf, le premier jour du mois de janvier* », Louis Poupain et Jacques Micheau, respectivement sabotier et cultivateur à St. Léger, « *ont déclaré que pierre Buret est décédé dans cette commune, ce Jourd'hui à Deux heures du soir en son domicile au susdit lieu de St. Léger, commune de Saint-Mandé, âgé de soixante quatorze ans de son vivant instituteur demeurant à Saint-Léger* ».

Le XIXe siècle

La population du village se maintient autour de 150 habitants. Il y a moins de « *laboureurs à bras* » et plus de « *laboureurs à bœufs* ». L'agriculture est la principale activité . Cependant, plusieurs métiers sont représentés ; particulièrement relatifs au travail fourni par le massif forestier tout proche. Le vignoble, recouvre une superficie importante, jusqu'à la crise provoquée par le phylloxéra vers 1875. À la fin du siècle, Il y a de nombreuses petites exploitations agricoles (souvent entre 5 et 15 hectares) . L'élevage se substitue à la production viticole. C'est le début d'une décroissance importante de la population.

1829 - Nomination d'un instituteur : « *Aujourd'hui, vingt neuf octobre mil huit cent vingt neuf, sur les quatre heures du soir, par devant nous, Benjamin Jean Micheau, maire de la commune de Saint-Mandé, soussigné est comparu le sieur Buret Pierre domicilié au village de Saint-Léger, commune susdite, âgé de quarante deux ans, porteur d'une autorisation spéciale d'instituteur primaire pour la commune de Saint-Mandé, à lui délivrée le 22 août dernier par Monsieur De La Liborlière, Recteur de l'Académie de Poitiers. À la mairie de Saint-Mandé les jours, mois et an sus-dits* ». (C'est l'année du décès de son père, Pierre Buret, instituteur à St. Léger).

1832 - La Garde Nationale de Saint-Mandé est ainsi composée :

Contrôle général du service ordinaire de 20 à35 ans :

Capitaine : Pierre Barraud, cultivateur à St. Léger, 29 ans.

Lieutenant : Jean Fouché, dit Ballet, cultivateur à St. Léger 34 ans,

Sous-lieutenant : Pierre Roumenteau, cultivateur à St. Léger, 34 ans .

6 sergents, 11 caporaux, 82 gardes.

Contrôle général de la réserve de 36 à 60 ans :

Un capitaine : Pierre Bouquard, marchand de blé au Lizot , 36 ans; un lieutenant : Pierre Bourdareau, cultivateur à St. Léger, 56 ans ; un sous-lieutenant : Jean Micheau, dit Militaire, cultivateur à St. Mandé, 40 ans ; 6 sergents, 12 caporaux, 60 gardes.

1835 - Le premier cadastre de la commune est établi. La section A de Saint-léger comporte 31 lieudits. La section B des Loges, proche de St. Léger, en comporte 20.

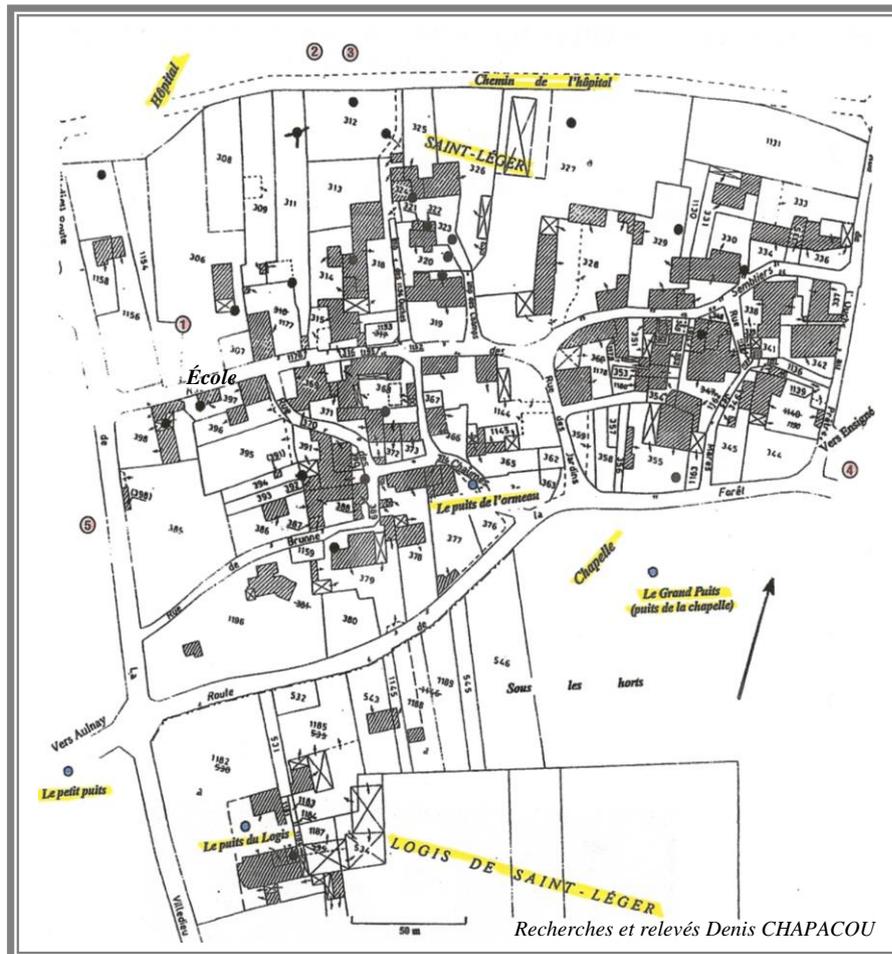
Section de St. Léger : Les Chagnasses, Le Lat, Le Petit Lat, Les Petites Semblières, Les Semblières, Bois Bonhomme, La Fontaine, La Sablière, Fief de France, Fief Neuf, L'Ouche au Prêtre, Sur le Chemin des Vacheries, Les Batailles, Vallée du Bois Richard, Bois Richard, Village de Saint-Léger, Logis de Saint-Léger, Treille à l'Âne, Sur le Chemin de Chantemerlière, Les Allées, Vallée des Huguets, Bois des Huguets, Derrière Goize, Bois de Goize, La Fenêtre, La Gitte, Devant Goize, Chaume aux Cadets, Vallée de l'Étang, Fief de Brune, Fief de l'Avaugon.

Section des Loges : Forêt d'Aulnay, Les Marres, Fief de Saint-Georges, Renfermé des Turbets, Bois des Loges, Fief du Chat, Les Pierrières de Grand Chemin, Fief Raymond, Pierrières des Loges, La Barrique, Renfermé du Bois, Chêne de la Garderaïne, Les Sablières, Bois Gérard, Bois Gaudet, Chemin de Paisay, La Gitte, Bois matelaneau, Bois des Gallois, Les Loges.

1871-1875 : Pierre Romenteau, de St. Léger, est maire de la commune de St. Mandé.

1876 - La population totale de la commune de St. Mandé est de 712 habitants ; celle du village de St.Léger, est de 158 habitants répartis dans 51 maisons.

Denis CHAPACOU



Localisation de vestiges et découvertes :

- Souterrain
- Puits très ancien
- Fusaiöle